



Bienvenue
au Yacht Club
de Chalon-sur-Saône

La charte de l'adhérent

Le Yacht Club de Chalon-sur-Saône est le premier club de voile de Saône et Loire créé en 1949 sous le nom de **Cercle Chalonnais de la Voile** installé sur la rive gauche du canal, juste avant sa rencontre avec la Saône. En 1952 le club s'installe en aval des Piles dans le quartier des Chavannes et devient en 1954 le **Cercle chalonnais de la voile et des sports motonautiques**, et en 1963 le **Yacht club de Chalon-sur-Saône**.

Après la construction du port Nord le club a déménagé en 1992 dans la belle zone de la prairie Saint Nicolas, dans la Darze Louis Patricot, initialement construite pour le club d'aviron mais qui s'est révélée impraticable pour les skiffs ou les quatre sans barreaux du fait des courants de la Saône.

La mairie a mis à la disposition du club un local et deux pontons à charge pour l'association d'animer la Saône en organisant régates, stages de voiles et ski nautique, séances d'initiation et démonstration. **Pour ce faire chaque adhérent doit participer à l'organisation de ces activités** selon ses compétences et toute association a besoin d'un grand éventail de connaissances.

Les deux pontons sont susceptibles de recevoir des bateaux, voile ou moteur, de moins de 9 mètres.

Le YCC. n'est ni un organisme de location de mouillages, ni un garage à bateaux. L'obtention d'un mouillage pour un voilier ou bateau à moteur entraîne donc une implication des propriétaires de bateaux et leur famille, dans la vie du club, et le respect du règlement intérieur consultable sur le site internet du club : <http://yachtclubchalonsursaone.home.blog>
Les bonnes volontés sont attendues pour assurer l'administration, l'animation, l'intendance, la gestion du matériel, l'organisation de cours, de stages de voiles et ski nautique.

Merci à vous pour votre implication.